

**ALLOCUTION DE S.E. L'AMBASSADEUR DE BELGIQUE A  
L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DES  
TRAVAUX DU SEMINAIRE SUR L'EVALUATION  
INTERNATIONALE DU PROGRAMME DE BUDGETISATION  
SENSIBLE AU GENRE**

**Rabat le 27 novembre 2006**

Monsieur le Ministre,  
Madame la Directrice-Adjointe de l'UNIFEM,  
Madame la Coordinatrice des Programmes de l'UNIFEM  
pour l'Afrique du Nord,  
Mesdames, Messieurs les représentants du Mozambique,  
du Sénégal et de l'Equateur  
Mesdames et messieurs,

C'est un honneur et un plaisir pour moi d'être aujourd'hui, parmi vous pour participer à la cérémonie d'ouverture du séminaire sur l'évaluation de la 2<sup>ème</sup> phase du programme de budgétisation sensible au genre.

Comme vous le savez, cette intervention est mise en œuvre par l'UNIFEM à travers le programme intitulé « Renforcement de la gouvernance économique : l'analyse genre appliquée au budget gouvernemental » financé par le Gouvernement belge, pour un montant de 620.000 Euros par an, pour la période budgétaire 2004-2007.

La budgétisation sensible au genre est utilisée comme outil pour accroître la responsabilité, la participation et la sensibilité au genre dans la gouvernance économique.

Cette démarche, qui a pour but de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des femmes, s'inscrit parfaitement dans la politique de coopération de la Belgique et dans la grande initiative de règne de Sa Majesté le Roi Mohammed 6, qu'est l'initiative nationale pour le développement humain '(INDH).

Mesdames, Messieurs,

La Loi belge du 25 mai 1999, relative à la Coopération belge a donné force légale au principe d'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes.

Le caractère prioritaire du genre comme thème transversal de la Coopération au Développement a été réaffirmé à maintes reprises.

Ainsi, il s'agit d'intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques, projets et programmes.

Le chemin est encore long pour fixer le concept d'égalité homme – femme dans les textes légaux mais aussi dans nos cultures et nos attitudes.

Mais c'est important, car comme le démontre le PNUD dans ses études la marginalisation de la femme dans la société est un frein au développement d'un pays.

Dans ce cadre, de très nombreux projets et programmes sont en cours avec les 18 pays partenaires de la coopération bilatérale belge dont fait parti le Maroc et, également, dans le cadre de la coopération multilatérale.

Avec sa Majesté le Roi, il y a une véritable relance des relations entre le Maroc et la Belgique. La Belgique est prête à poursuivre ce partenariat gagnant-gagnant, prenant en compte les avancées économiques, politiques et sociales du pays.

C'est dans cet esprit que la Coopération belge a mis en œuvre, en partenariat avec le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfant et des Handicapés le projet « Espace Multifonctionnel des Femmes à Ouarzazate »,

point focal d'orientation et de coordination pour toutes les questions et activités relatives à la promotion de la femme et à son intégration dans le développement. La contribution belge s'élève à 912 000 Euros.

En outre, la Belgique n'a pas hésité à soutenir financièrement et politiquement toutes les grandes réformes du Maroc et à accompagner la dynamique autour des récentes réformes du Code de la Famille au Maroc, et ce par l'appui à la société civile et aux associations qui ont joué un rôle prépondérant dans cette réforme.

Ainsi, pour les années 2005 et 2006, un montant d'environ 800.000 Euros a été alloué pour le financement de treize ONG marocaines, œuvrant dans les domaines de la promotion, de la protection et de la consolidation des droits des femmes et des enfants.

D'autres importantes interventions sont en cours d'identification, pour 2007, dont une dans la partie Nord du pays et ce avec l'appui de la représentation de l'UNIFEM au Maroc.

D'une manière plus générale on peut se féliciter de l'évolution positive des relations entre le Maroc et la Belgique et formuler le vœu de voir ces liens se développer davantage pour continuer à représenter un modèle de référence pour ce que devraient être les relations avec l'ensemble des partenaires européens

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais terminer mon intervention par un paragraphe mentionné dans la plate-forme de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les femmes, tenue à Pékin en 1995. Je cite « L'émancipation de la femme est un droit humain, l'égalité entre femmes et hommes est une condition pour la justice sociale. C'est le seul moyen de bâtir une société viable, juste et développée. Le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'égalité entre les sexes sont des préalables essentiels à la sécurité et au niveau politique, sociale, économique, culturelle et écologique de tous les peuples ». Fin de citation.

Aux femmes de ce monde, je peux dire : la Belgique est de votre côté.

Je souhaite plein succès aux travaux de cette rencontre  
et vous remercie pour votre attention.